

Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires

**Conseil d'Établissement
des Établissements primaires et secondaire de Renens**

**Procès-verbal de la séance du 16 avril 2024
Salle de conférence de la salle de spectacles, 18h30**

Présidence : Madame Nathalie Jaccard, Présidente

Présents.tes

Excusés.es

Absents.tes : Selon liste de présences annexée

Procès-verbal : Nathalie Cauvin (NC)

1. Salutations, approbation du PV du 28.11.2023 et adoption de l'ordre du jour

PV du 28.11.2023 approuvé sous réserve du changement des dates des prochaines séances sur le site de la ville, et ordre du jour de la séance approuvé à l'unanimité.

2. Bilan du CET à mi- législature

Conformément au Règlement du Conseil des Établissements primaires et secondaire de Renens, (ci-joint), le CET :

- Concourt à l'insertion d'échanges et de relations mutuelles et enrichissantes entre les établissements scolaires et la société civile locale.
- Il appuie l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif.

- Il permet l'échange d'informations et de propositions entre les établissements et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Situation actuelle du CET

Pour rappel, le CET est un organe consultatif. Il constitue un lieu d'échanges et de réflexions sur des thématiques dont le bien-être de l'enfant doit être au cœur des discussions. Le CET a pour objectif de mettre en place des projets en mobilisant ses forces pour apporter une réelle plus-value en faveur des enfants et leurs parents.

Les constats du bilan sont :

- Un clivage entre les directions des écoles et le ¼ parents
- Les directions scolaires ont le sentiment de devoir se justifier sur ce que fait l'école et sur leur travail. Elles se sentent jugées et parfois agressées.
- Certains points n'ont pas à être traités dans le cadre du CET (situations personnelles)
- Manque d'échanges constructifs
- Des déceptions liées au fait que les forces présentes dans le CET ne parviennent pas à la construction de projets
- Manque d'implication du ¼ politique (absences)
- Difficultés à rendre visible le CET aux différentes communautés
- Difficultés à ce que tout le monde s'exprime
- Importance de développer une compétence d'écoute des uns et des autres
- Importance que le CET travaille sur des sujets sur lesquels il a une emprise et se consacre à une ou deux thématiques maximum

Il est proposé de revoir les rôles et missions du CET, de faire appel à un facilitateur neutre pour animer une séance et assouplir les discussions.

3. La sécurité sur le chemin de l'école. Point de situation avec M. Pesenti, coach

Mandaté à Renens depuis janvier 2024, M. Pesenti en tant que coach, mène un travail d'observation et de sensibilisation auprès des enfants, en collaboration avec Polouest. Trois à quatre fois par jour, il se poste notamment aux abords des établissements du Simplon, Saugiaz et Rue de Lausanne afin de mener ce travail auprès des enfants.

Les résultats de son travail seront présentés dans un rapport qui est en cours de rédaction à l'attention de la Municipalité.

Il est demandé à M. Pesenti si les enfants ont été questionnés sur leur perception de la sécurité sur le chemin de l'école ?

Le CET vote à l'unanimité pour qu'un tel sondage soit être effectué.

4. Quid de l'organisation de la conférence « *Le je de faire semblant* » ?

La conférencière est disponible après les vacances d'octobre 2024, tous les jours sauf le lundi. La secrétaire du CET va se renseigner sur les disponibilités de la salle de spectacle entre le 28 octobre et le 8 novembre 2024.

Pour organiser cette conférence, il est décidé à l'unanimité de créer un flyer avant le 15.08. NC transmettra celui qui avait été préparé pour la conférence de février qui avait été reportée. Cette thématique sera traitée lors de la prochaine séance.

5. Bilan du GT « Horaires continus de l'élève »

Monsieur Georges Chevallaz, Chef du service Enfance-Cohésion sociale (ECS), responsable du réseau d'accueil de jour (APEMS, UAPE, Réfectoire) est invité à la séance du CET.

Contexte :

Selon le sondage effectué quant à la pertinence d'un horaire continu de l'élève, 67% des parents sondés n'y sont pas favorables.

Par ailleurs, tant qu'il n'y a pas d'espace repas pouvant accueillir entre 200 et 250 élèves à la pause de midi, il est difficile d'envisager l'horaire continu des élèves.

Quelles sont les attentes quant aux structures pour la pause de midi ?

Pour information, les UAPE et APEMS sont soumises à des autorisations cantonales. Le personnel d'encadrement est constitué de professionnel.le.s de l'enfance.

Les réfectoires sont régis par des autorisations communales, et ne nécessitent pas un personnel d'encadrement formé.

Les 1-2P sont accueillis dans le cadre des UAPE qui bénéficient d'un bon encadrement, nécessaire à l'âge des enfants.

Les 3-4P peuvent être accueillis dans le cadre des APEMS, encadrés par un personnel formé. Dès la 5P, les enfants peuvent se rendre dans les réfectoires, sans accompagnement pour les trajets, et surveillés par des personnes non professionnelles.

Selon une étude de Microgis, le taux de couverture idéal pour Renens est de 39.9% des enfants du 1^{er} cycle (Crissier 44.3%). En l'occurrence, cela signifie que pour 100 élèves, il faudrait disposer de 39,9 places d'accueil. Ce taux de couverture idéal a été calculé en fonction de la situation socio-économique des familles, de leur composition, ainsi que d'autres facteurs issus de statistiques cantonales.

Des projets sont actuellement en cours pour développer la capacité d'accueil dans les réfectoires, tels que le réfectoire du stade du Censuy, prévu pour octobre 2025, avec une capacité d'accueil de maximum 60 élèves pour les 7-8P en priorité. Une Charte alimentaire en cours de rédaction viendra compléter la Charte d'accueil de jour de l'enfance du Réseau, afin de s'assurer d'une qualité de l'accueil cohérente dans l'ensemble des structures de la Ville.

Cet élargissement permettra de réserver l'Espace repas du Léman aux élèves du secondaire avec une capacité d'accueil de 40 élèves pour des repas chauds. L'Espace pique-nique d'une capacité de 80 places restant à disposition, essentiellement des classes de RACC.

Le projet Verdeaux-Pépinières-Saugiaz permettra d'augmenter le taux de couverture des besoins ainsi que le projet d'école à Malley. D'ici 2030, l'ensemble des besoins parascolaires primaires identifié par l'étude Microgis devrait être couvert.

D'ici là, le CET se questionne sur les moyens qui pourraient être envisagés pour faire remonter ce problème au politique. Le ¼ politique du CET peut-il servir de courroie de transmission et relayer la question au Conseil communal ?

Quid de l'élargissement des places d'accueil dès la 3P durant les vacances scolaires ? (Réf demandes et pétition des parents)

Les services ECS et CJS travaillent de concert sur un projet pouvant répondre à la demande des familles. Une proposition pourrait voir le jour en 2026-2027.

6. Divers

a. Retour sur l'organisation de la Fête des écoles 2024

Le GT (enseignantes-direction CJS) avance sur le projet de la fête des écoles qui se déroulera en 2 temps

- Une partie dans les établissements primaires avec différentes animations et activités organisées par les enseignant.e.s et proposées dans chaque classe, pour les familles.
- Une partie festive organisée par le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, ouverte à tous, sur le terrain de Verdeaux. Diverses démonstrations et spectacles seront assurés par des acteurs sportifs, culturels et de loisirs locaux qui animeront des ateliers lors des quels les enfants pourront découvrir de nouvelles activités. Des stands de petites restauration et de boissons sans alcool permettront aux visiteurs de se sustenter.

Une communication comprenant le programme de la manifestation sera diffusée dans les écoles et sur le site de la Ville.

b. Vandalisme du canapé forestier des Biondes

Ce lieu très apprécié des élèves et des familles a à nouveau fait l'objet de déprédations. Cette situation intolérable sera abordée lors de la prochaine séance du CET

c. Prochaine séance

A l'ordre du jour seront traités :

- Organisation de la Conférence « *Le je de faire semblant* »
- Vandalisme du canapé forestier

L'ordre du jour du prochain CET étant déjà arrêté, il est décidé que le bureau du 4 juin est annulé.

La séance du 18 juin à 18h30 se déroulera autour d'un apéritif dans les jardins du 24-janvier.

Levée de la séance à 20h45.

Pour le Conseil d'Etablissement

La Présidente



Nathalie Jaccard

La Secrétaire



Nathalie Cauvin